MINISTERE
de l'EDUCATION
NATIONALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Beaux - Arts

Monaments Historiques Fouilles & Sites

Inventaire des gites cont la conservation présente un intérêt général LE MINISTRE SECRETAIRE D'ETAT A L'EDUCATION NATIONALE

Vu la loi du 2 mai I930 concernant la pretection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

#### ARRETE

ARTICIE 1º - Est inscrit sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général, le site de QUINTILLAN (Aude) comprenant les façades, élévations et échauguette sise sur la parcelle cadastrale nº 7I, appartenant à M. AZOT ainsi que le sol des rues attenantes. Les façades, élévations, toitures de l'Eglise sise sur la parcelle nº I, ainsi que le sol de cette parcelle les rochers, le sol des ruelles avoisinantes et de l'escalier d'accès, le plan herbeux au nord est jusqu'au bord du ravin, soit un rayon de 30 mètres à partir de l'Eglise depuis le nord est jusqu'au sud, le tout propriété communale.

ARTICLE 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture et au Maire de la Commune de QUINTILLAN et au propriétaire intéressé.

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution

PARIS, le II juillet 1942
Par délégation
Le Conseiller d'Etat
Secrétaire Général des Beaux Arts
Signé: L. HAUTECOEUR

### MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE ET MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

LISTE

### DES IMMEUBLES PROTÉGÉS

AU TITRE DES LÉGISLATIONS

**SUR** 

LES MONUMENTS HISTORIQUES

ET SUR LES SITES

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AUDE

(ARRÊTÉE AU 15 FÉVRIER 1981)

Quintillan. — Site de Quintillan comprenant les façades, élévations et toitures de la tour à échauguettes (parcelle n° 71) ainsi que le sol des rues attenantes, les façades, élévations et toitures de l'église (parcelle n° 1) ainsi que le sol de cette parcelle, les rochers, le sol des ruelles avoisinantes et de l'escalier d'accès, le plan herbeux au nord-est jusqu'au bord du ravin, soit un rayon de 30 mètres à partir de l'église depuis le nord-est jusqu'au sud (S. Ins.: 11 juillet 1942).



AUDE

# QUINTILLAN

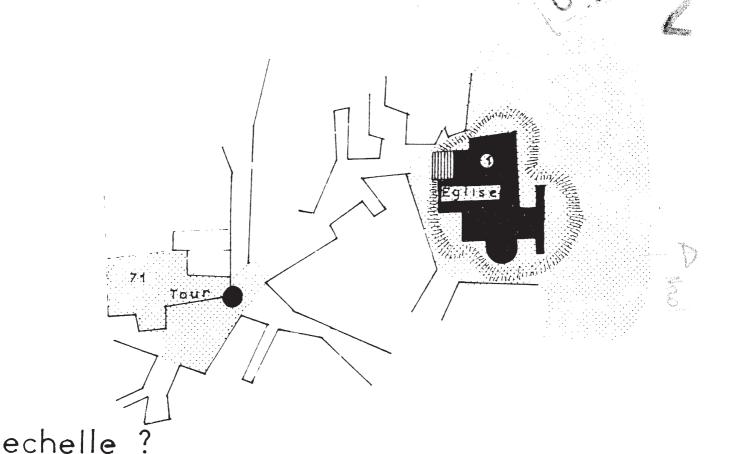
CANTON: DURBAN

ARROND : NARBONNE

Tuchan inichelin au 1/200,000°

<u>N</u>arb

## TOUR RONDE & EGLISE



Est inscrit sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un interêt général, le site de (uintillan (Aude) comprenant les façades, élévations, toitures de la tour ronde à échauguettes sise sur la parcelle cadastrale N° 71, appartenant à M. Azot ainsi que le sol des rues attenantes. Les façades, elévations, toitures de l'église sise sur la parcelle N° 1, ainsi que le sol de cette parcelle, les rochers, les sol des ruelles avoisigantes et de l'escalier d'accès le plan herbeux au nord-est jusqu'au bord du ravin, soit un rayon de 30 m. à parte de l'eglise depuis le nord-est jusqu'au sud, le tout propriété communale.

orientation? partie inscrite: limites?

Arrété du 11 Juillet 19/42

DEPARTEMENT

COMMUNE

& QUINTILLAN.

.

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPOTS

SERVICE DES AFFAIRES FONCIÈRES ET DOMANIALES
CADASTRE

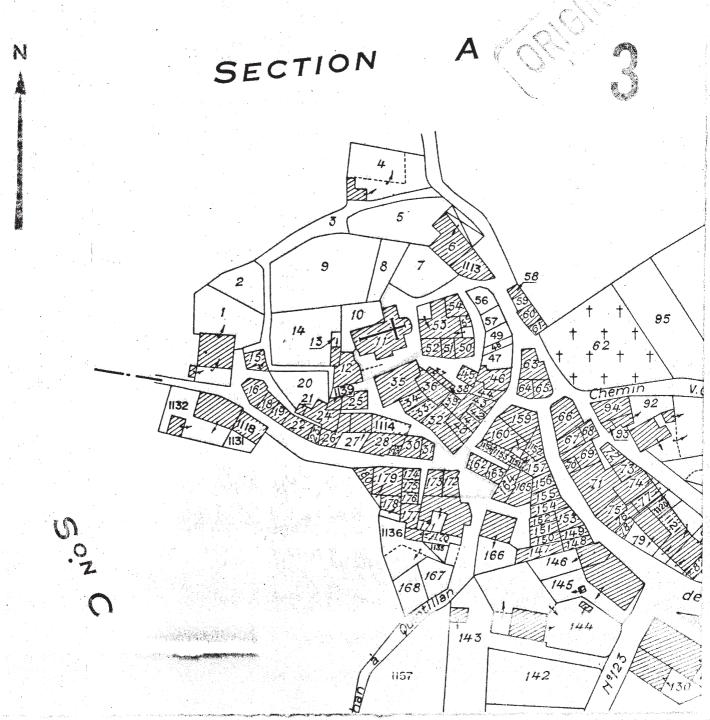
6816 T (Sept. 1970)

Section A1

\_\_ e Feuille

\_\_ EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Echelle: 1/1250.



No de de de constant de constantion de de constantion de de de constantion de de constantion de

Extrait certifié conforme au plan cadastral \_àladate ci-dessous (1). \_ èta éale du 1500 (1).

A NARBONNE le 24 06 8 7. L'Inspecteur Centrel Cher lu Centre Foncie